



Les algues vertes

L'algue « Ulva armoricana »

Les algues vertes sont apparues en Bretagne nord au début des années 1970 et depuis le phénomène n'a cessé de progresser en volume mais également en étendue.

Les scientifiques sont formels ; elles sont liées au fort taux de nitrate dans l'eau . Ce fort taux de nitrate est provoqué essentiellement par l'épandage du lisier et des excréments de volailles issus des élevages industriels.

Le taux de nitrate qui était de 5mgr/ litre en 1969 est monté jusqu'à 50mgr/l dans les années 2000. Aujourd'hui il est d'environ 33 mgr/L et semble ne plus décroître.

On estime qu'il faudrait qu'il ne dépasse pas 10 Mgr/ l pour mettre fin au fléau.

Le réchauffement climatique accentue leur prolifération.

Les algues vertes sont dangereuses, voire mortelles

Bien que les pouvoirs publics locaux et d'État ont longtemps œuvré pour que le lien entre des décès et la décomposition des algues ne soit pas établi (voir le livre édifiant d'Ines LERAUD « Algues vertes, l'histoire interdite ») ,la justice a reconnu le lien entre les algues vertes et le décès d'un ramasseur (tribunal de la sécurité sociale de St Brieuc en juin 2018, 9 ans après le décès.

Le 24 juin 2025 la cour d'appel de Nantes a reconnu le lien direct entre le décès d'un joggeur retrouvé sur un amas d'algues vertes en septembre 2016 victime du dégagement hydrogène sulfuré et la carence de l'État . La justice a condamné l'État pour faute et il devra indemniser les ayants droits de la victime.

Elles tuent les hommes et les animaux mais détruisent également les écosystèmes et mettent en péril certaines activités économiques :

Le tourisme est affecté. Certaines plages notamment dans la baie de St Brieuc sont fermées au public.

Les ostréiculteurs de la baie de Morlaix constatent que les huîtres élevées directement au sol sont étouffées par les algues vertes.

Les communes sont contraintes de procéder à leur évacuation à chaque marée pendant la saison estivale. Dans les Côtes d'Armor on peut assister à un ballet de tracteurs. Sur nos plages de la presqu'île ces évacuations sont également réalisées . La commune d'ASSERAC est particulièrement touchée, par exemple en 2017, 2792 Tonnes ont été ramassées à Pont-Mahé entre juillet et août.

Dans son rapport de 2013 pour la prise en charge par CAPA du traitement des algues, il est indiqué que le tonnage annuel avoisinait les 15 000T et le coût annuel était estimé à 820 000 €. Nous sollicitons les valeurs actualisées.

Malgré cette situation le législateur a encore favorisé les élevages intensifs

La loi Duplomb, largement co-écrite avec la FNSEA a été votée par l'assemblée nationale le 8 juillet 2025.

Concernant les élevages industriels, elle augmente significativement le seuil à partir desquels ils doivent réaliser une évaluation environnementale. Pour les élevages de volailles le seuil passe de 40 000 à 85000 emplacements, pour les porcs le seuil passe de 2000 à 3000 têtes. Les élevages de bovins pourraient être dispensés de procédure !

Il faut noter que les élevage soumis à déclaration représentent seulement 8 % de des élevages et ceux soumis à autorisation 2 %. Il s'agit donc pas de favoriser l'agriculture paysanne mais de privilégier les plus grandes exploitations !

Par ailleurs, la loi place désormais les inspecteurs de l'office français de la biodiversité sous l'autorité des préfets ce qui, de fait, leur retire toute indépendance.